



Interdiciton de retour en France

Par **Delenay97**, le **05/01/2020 à 02:50**

Bonjour! Je voudrais m'informer car depuis 13 juin 2019 je fais l'objet d'une obligation de quitter le territoire avec une interdiction de retour 1 an. J'ai pas respecté cette décision. Sa fait maintenant 1 an et 2 mois que je suis marié avec une femme de nationalité française. Je voudrais savoir quand je pourrais refaire une demande pour régularisation ?

Par **youris**, le **05/01/2020 à 10:08**

bonjour,

même marié à une personne française, l'administation française peut vous refuser un titre de séjour comme conjoint de français, par exemple pour trouble à l'ordre public puisque vous n'avez pas respecté.

selon votre message, votre mariage est antérieur à OQTF qui est toujours valable et qui a été pronocé alors que vous étiez déjà marié.

salutations